



## Déclaration du SNETAA-eiL lors de la CAPN du 08 octobre 08

Au nom du SNETAA-eiL, nous voudrions remercier l'ensemble des personnels de vos services pour leur travail et la mise à disposition des documents.

Le SNETAA-eiL demande l'unicité de la gestion du mouvement quel que soit le POM ou le COM. Il souhaite une gestion identique à celle pratiquée en métropole.

Si le SNETAA admet qu'il peut y avoir une nécessité de réforme de l'I.T.R, il condamne la méthode employée qui consiste à jeter une nouvelle fois en pâture une catégorie des personnels de la fonction publique d'Etat !

Le SNETAA exige qu'un réel état des lieux objectif soit dressé permettant de déterminer un « système de compensation équitable et financièrement équilibré, après négociation avec les représentants syndicaux ».

Les collègues dont nous allons étudier les dossiers lors de cette CAPN ont fait le choix de postuler à partir de certains éléments dont :

- L'indexation,
- La prime d'éloignement,
- La bonification de trimestre pour la retraite.

Le projet de loi prévoit des changements radicaux. Bien évidemment si les conditions venaient à changer le SNETAA demandera que des facilités de retour en métropole et des dédommagements (démenagement, billets d'avions...) soient offerts aux collègues ne souhaitant pas finir leur contrat.

Le SNETAA-eiL demande que la durée de séjours dans les POM et à Mayotte repasse de 2 fois 2 ans à 2 fois 3 ans cela permettrait une meilleure continuité pédagogique.

Nous vous remercions pour votre attention.

**Syndicat National de l'Enseignement Technique, Action, Autonome**

74 rue de la Fédération 75739 PARIS cedex 15    Tél. : 01 53 58 00 30 - Fax : 01 47 83 26 69  
Internet : [www.snetaa.org](http://www.snetaa.org) - E-mail : [snetaanat@aol.com](mailto:snetaanat@aol.com)